

Séance extraordinaire du 8 novembre 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 14h00, le 8 novembre 2019, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Monette

Madame	Christiane Beaudry, conseillère district 6
Messieurs	Pierre Deschênes, conseiller au district 4 Éric Deslongchamps, conseiller au district 1 Michel Dubé, conseiller au district 3 Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2

Monsieur Mario Morin, directeur général, est également présent.

Assiste également 1 personne du public.

1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

À 14h00, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations, le quorum étant constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 14 h 00, monsieur Daniel Monette ouvre la séance.

3. DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général déclare que l'avis de convocation pour la présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

319-11-2019

Sur proposition de monsieur Michel Dubé, il est unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration du directeur général
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Octroi de contrat – Déneigement du chemin Tessier
6. Octroi de contrat – Fourniture et installation d'équipements de télémétrie
7. Octroi de contrat – Pavage à chaud du chemin Beauparlant Ouest

Séance extraordinaire du 8 novembre 2019

8. Modification du Volet programmation de travaux – Programme TECQ 2014-2018
9. Embauche d'un journalier-chauffeur
10. Embauche d'un journalier à temps partiel, sur appel
11. Autorisation de travaux d'entretien sur le seuil du Lac Lachance
12. Adoption du plan de sécurité civile de Saint-Damien
13. Période de questions
14. Levée de la séance

5. OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN TESSIER

320-11-2019

Suite à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du chemin Tessier, à l'ouverture des soumissions, le 31 octobre 2019, seule la soumission suivante a été déposée :

Soumissionnaire	Saison 2019-2020 Coût total avant taxes	Saison 2020-2021 Coût total avant taxes
Entreprises Turenne Inc.	850,00 \$	850,00 \$

Suivant l'analyse de conformité et une recommandation du directeur général, **sur proposition** de monsieur Michel Dubé, il est unanimement résolu :

- D'accorder le contrat de déneigement du chemin Tessier à Entreprises Turenne Inc., pour les hivers 2019-2020 et 2020-2021, pour un montant annuel de huit cent cinquante dollars (850,00 \$), taxes en sus, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

6. OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉMÉTRIE

321-11-2019

Suite à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'équipements de télémétrie pour les stations d'eaux potables et usées, à l'ouverture des soumissions, le 8 novembre 2019, les soumissions suivantes ont été déposées :

Soumissionnaires	Montants après taxes
Scadalliance Corporation	60 235,40 \$
Solutions NC Inc.	117 990,79 \$

Séance extraordinaire du 8 novembre 2019

Attendu l'analyse de conformité des soumissions déposées, réalisée par la firme Parallèle 54, Expert Conseil, et une recommandation d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Scadalliance Corporation;

En conséquence, sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

- D'accorder le contrat de fourniture et d'installation d'équipements de télémétrie au plus bas soumissionnaire conforme, soit Scadalliance Corporation, pour un montant total de soixante mille deux cent trente-cinq dollars et quarante cents (60 235,40 \$), après taxes, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

7. OCTROI DE CONTRAT – PAVAGE À CHAUD DU CHEMIN BEUPARLANT OUEST

322-11-2019

Suite à un appel d'offres public pour la mise en place d'un pavage à chaud sur le chemin Beuparlant Ouest, à l'ouverture des soumissions, le 8 novembre 2019, les soumissions suivantes ont été déposées :

Soumissionnaires	Montants après taxes
9306-1380 Québec Inc.	737 394,13 \$
Sintra Inc.	574 874,43 \$
Excavation Normand Majeau Inc.	533 650,71 \$

Attendu l'analyse de conformité des soumissions déposées par le directeur général et une recommandation d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Normand Majeau Inc.;

En conséquence, sur proposition de monsieur Pierre Deschênes, il est unanimement résolu :

- D'accorder le contrat de mise en place d'un pavage à chaud sur le chemin Beuparlant Ouest au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Normand Majeau Inc., pour un montant total de cinq cent trente-trois mille six cent cinquante dollars et soixante-et-onze cents (533 650,71 \$), taxes incluses, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

Séance extraordinaire du 8 novembre 2019

**8. MODIFICATION DU VOLET PROGRAMMATION DE TRAVAUX
– PROGRAMME TECQ 2014-2018**

323-11-2019

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera

Séance extraordinaire du 8 novembre 2019

apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

9. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR

324-11-2019

Suivant recommandation du directeur général monsieur Mario Morin et du directeur adjoint des travaux publics, monsieur Éric Desrosiers,

Sur proposition de monsieur Éric Deslongchamps, monsieur Pierre Deschênes s'abstenant de participer aux délibérations pour éviter tout conflit d'intérêt, il est majoritairement résolu:

Que ce conseil procède à l'embauche de Monsieur Romain Vernet en tant que journalier-chauffeur;

Que les conditions et avantages soient ceux établis à la convention collective.

10. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER À TEMPS PARTIEL, SUR APPEL

325-11-2019

Suivant recommandation du directeur adjoint des travaux publics, Monsieur Éric Desrosiers,

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, monsieur Éric Deslongchamps s'abstenant de participer aux délibérations pour éviter tout conflit d'intérêt, il est majoritairement résolu :

Que ce conseil procède à l'embauche de Monsieur Alain Venne en tant que journalier à temps partiel, sur appel;

Que les conditions et avantages soient ceux établis à la convention collective.

11. AUTORISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LE SEUIL DU LAC LACHANCE

326-11-2019

Suivant une recommandation du comité des travaux publics, **sur proposition** de monsieur Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu :

Séance extraordinaire du 8 novembre 2019

Que ce conseil autorise, dès l'automne 2019, des travaux d'entretien sur le seuil du Lac Lachance visant à recouvrir une membrane dénudée par l'ajout de pierres adéquates.

12. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE SAINT-DAMIEN

327-11-2019

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que la municipalité de Saint-Damien est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Attendu que le conseil municipal de Saint-Damien reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Attendu que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Attendu que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Attendu que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

En conséquence, sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Monsieur Mario Morin soit adopté;

Que Monsieur Mario Morin soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

Que la présente résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité, ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Séance extraordinaire du 8 novembre 2019

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

328-11-2019

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition** de monsieur Michel Dubé, il est unanimement résolu :

De lever la séance à 14 h 37.

Daniel Monette
Maire

Mario Morin
Directeur général